



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### accidents du travail

Question écrite n° 70955

#### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les accidents du travail. Il lui demande de bien vouloir lui dresser une évolution du nombre d'accidents du travail recensés depuis 2000 dans la région Midi-Pyrénées.

#### Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'évolution du nombre d'accidents du travail recensés depuis 2000 dans la région Midi-Pyrénées. Il est précisé à l'honorable parlementaire que les données mises à disposition par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national des statistiques et des études économiques ne sont pas disponibles pour les périodes antérieures aux années 2005. Cependant, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) a procédé à un retraitement spécifique des données existantes pour les années 2005, 2006 et 2007. Le tableau compare donc pour les années 2005, 2006 et 2007, le nombre de salariés, en équivalent temps plein, ayant subi un accident du travail avec arrêt de travail (AT) en France et en Midi-Pyrénées :

ANNÉE	FRANCE			MIDI-PYRÉNÉES		
	Salariés	AT	Taux de fréquence (en pourcentage)	Salariés	AT	Taux de fréquence (en pourcentage)
2005	14 839 586	697 960	24,7	589 017	28 865	25,7
2006	15 246 116	699 667	24,1	615 928	29 576	25,2
2007	15 546 321	718 850	24,3	631 942	30 565	25,4

Le risque d'AT peut être mesuré par le taux de fréquence. Cet indicateur désigne, pour 1 million d'heures de travail, le nombre moyen d'AT subis par les salariés du régime général de sécurité sociale hors agents contractuels des organismes de l'État et salariés des services domestiques et des activités extraterritoriales. Ainsi, les salariés des établissements domiciliés dans la région Midi-Pyrénées présentent un risque d'AT légèrement supérieur à celui des salariés de France. Par exemple, et au titre de 2007, les salariés de Midi-Pyrénées ont subi en moyenne un AT de plus par million d'heures de travail. Les accidents du travail suivent la même évolution en Midi-Pyrénées que dans le reste de la France : après une baisse de 2 % entre 2005 et 2006, le taux est légèrement remonté de 0,8 % entre 2006 et 2007.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 70955

**Rubrique** : Risques professionnels

**Ministère interrogé** : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire** : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 février 2010, page 1318

**Réponse publiée le** : 27 juillet 2010, page 8383